

*SAINTE-ANNE - COMMUNE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **6eme25052022**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **03/06/2022**

Objet : **6eme delib du 25 mai 2022 Transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe remise à niveau du Parcours Sportif de Santé Sécurisé P3S de Ffrench**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Commande Publique - Actes speciaux et divers**

Date de télétransmission : **03/06/2022** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[6eme delib du 25 mai 2022 Transfert de ma\_trise d\_ouvrage \_ la R\_gion Guadeloupe remise \_ niveau P3S.pdf]]**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20220603-6eme25052022-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/06/2022**



DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

COMMUNE DE  
SAINTE-ANNE

Numéro de la délibération

6<sup>ème</sup> délibération

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 25 MAI 2022

***Transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour la remise à niveau du Parcours Sportif de Santé Sécurisé (P3S) de Ffrench.***

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois de mai, à seize heures vingt-huit minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
19 mai 2022

Membres  
en exercice : 35

Présents 23 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francis BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Miguel TROUPE, M. Daniel BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Kitty COURIOL-LOMBION.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 30 mai 2022

SAINTE-ANNE,  
Le 25 mai 2022

Absents (12) :

- Représentés (10) : M. Patrick SOLVET (représenté par Mme Lydia COURIOL) Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN (représentée par Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL), M. Lucien GALVANI (représenté par M. Yves QUIQUEREZ), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par Christian BAPTISTE), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par Liliane MALACQUIS), M. Eric LATCHOUMANIN (représenté par M. Marcel KANDASSAMY), M. Bruno DESIREE (représenté par Mme Mariane GRANDISSON), M. Alain CUIRASSIER (représenté par Mme Nicole SINIVASSIN), Mme Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS).
- Excusés 02 : M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE  
-----

Le maire expose à l'assemblée que le Conseil Régional qui a construit pour le compte de la ville et sur le territoire communal à Ffrench, un Parcours Sportif de Santé Sécurisé (P3S), projette une remise à niveau de cet équipement.

Afin de permettre la réalisation des travaux, il importe que la ville opère un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région.

Un courrier d'accord de principe a été adressé au Président du Conseil Régional, dans l'attente de la délibération du Conseil municipal.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région pour lui permettre d'entamer les travaux.

Le Conseil municipal ;

Ouï le maire en son exposé ;

Après discussion ;

**A l'unanimité ;**

#### DECIDE :

**Article 1 :** d'autoriser le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe dans le but de remettre à niveau le Parcours Sportif de Santé Sécurisé situé à Ffrench.

**Article 2 :** de donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**P/LE MAIRE BAPTISTE**  
Christian BAPTISTE  
La 1ère adjointe au Maire,  
Lydia FARO COURIOL  
GUADEL

*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.  
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*



LA REGION, NOS TALENTS, UN ENGAGEMENT.

Basse-Terre, le 15/02/2022

Direction de l'Aménagement du Développement du Littoral  
Service de l'Aménagement du Littoral  
DG.MCV/D.ADL/SAL/MA/PR/JMM/CR.22 : N° 0413  
Affaire suivie par : Jean Marc MOBETHE - Poste 125

Le président du conseil régional de la Guadeloupe

à

Monsieur Christian BAPTISTE  
Maire de la commune de Sainte-Anne  
Place Shoelcher  
97180 Sainte-Anne

N°/02197  
CAS / PAT DAS / PT

Objet : Remise à niveau des Parcours Sportifs de Santé  
Sécurisés (PSS) de la Guadeloupe

Vous avez autorisé la Région Guadeloupe à construire pour votre compte un parcours sportif de santé sécurisé (PSS) sur votre terrain communal.

Aujourd'hui, la collectivité régionale a décidé de mettre à niveau cet équipement.

Pour cela, je sollicite auprès de vous un transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux qui permettra à mes équipes d'intervenir sur vos installations.

Je vous propose, dans l'attente de la délibération de votre conseil sur le principe de transfert de maîtrise d'ouvrage, de bien vouloir m'adresser un courrier d'accord de principe.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le président du conseil régional,



Ary CHALUS



Sainte-Anne, le 05 AVR. 2022

Le Maire,

A

Monsieur Ary CHALUS  
Président du Conseil Régional  
Hôtel de Région  
Avenue Paul Lacavé – Petit paris  
97109 BASSE-TERRE

Pôle Animation  
Direction des Affaires Sportives  
Service Gestion des Equipements Sportifs

Affaire suivie par : Christian GUSTAVE  
Email : dacs@ville-sainteanne.fr  
Téléphone : 0590 85 15 55  
Mobile : 0690 85 71 14

Vos Réf. : DGAICV/DADL/SAL/MA/PR/JMM/CR-22 : N°0413  
Nos Réf. : C.B/KL/LM/MC.F/C.G./M.L/LL/6214

Objet : Remise à niveau du Parcours Sécurisé de Santé (P3S) de Ffrench

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 15 février 2021, vous m'avez fait part de votre intention de procéder aux travaux de remise à niveau du parcours sportif de santé sécurisé implanté sur le territoire de la ville.

Il va sans dire que j'approuve totalement ce projet de remise à niveau pour lequel vous avez d'ores et déjà mon accord de principe en attendant de vous transmettre la délibération relative au transfert de maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Il s'agit d'un dispositif particulièrement apprécié de la population, qui a vocation à nous permettre la mise en place d'actions de lutte contre la sédentarité, pour le tout-public, mais également pour des publics spécifiques comme par exemple le public des séniors.

En ce qui concerne l'opérationnalité de ces travaux, vos interlocuteurs seront M. Christian GUSTAVE Directeur des Affaires sportives et M. Max LANDRY, Responsable du service Gestion des équipements sportifs.

C'est avec l'entière assurance d'une collaboration fructueuse que je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire

P/LE MAIRE EMPECHE

Christian BARTISTE  
Lydia PARO COURIOL

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Maire - Hôtel de ville Place Schœlcher 97180 SAINTE-ANNE-Tél. :0590 85 48 68